



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 26 AVRIL 2016

OBJET : article LNC Cornaille 26 avril 2016

Suite à la publication par le quotidien local du 26 avril 2016 d'un article signé P. Frédière concernant la démission de M. Cornaille du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, je, Martine Cornaille, souhaite porter à votre connaissance les informations suivantes.

Une plainte aurait été déposée contre M. Cornaille, alors membre du gouvernement, PAR m. Harold Martin pour avoir participé au vote d'une subvention gouvernementale à EPLP. Ni Monsieur ni Madame Cornaille n'ont été informés officiellement de l'existence de cette plainte. Le cas échéant, ils se rendront bien évidemment à toute convocation policière.

Il convient de faire remarquer à ce stade que M. H. Martin, poursuit à l'évidence une vengeance personnelle puisque le Conseil d'administration de l'OPT présidé par M. Cornaille, son successeur, s'est porté partie civile dans un contentieux (initié par Ms. Leroux, Frère et Woreth), en vue d'obtenir le remboursement de 20 millions d'honoraires d'avocat indûment payés par l'OPT pour la défense de M. Martin dans l'affaire de la 3G, affaire dans laquelle il a été condamné lourdement.

On observe, non sans surprise, que le journaliste ou se prétendant tel n'a pas pris la peine de mettre ces faits en perspective...

S'agissant des **autres propos** tenus par le même, **AUCUN n'a été vérifié auprès des intéressés et ce, en dépit de toute considération déontologique.**

Le but poursuivi était donc manifestement de salir, pas d'informer.

Je suggère d'ailleurs à M. Frédière de livrer des sacs vomitoires avec ses torchons.

Donc aux faits...

A supposer que cette plainte existe, j'affirme qu'elle est SANS AUCUN LIEN avec la décision de démission de M. Cornaille.

Il est à noter tout d'abord que la subvention n'a pas été attribuée à Mme Cornaille mais à EPLP, association qui fêtera son 10^e anniversaire cette année.

Quant au montant, il était de 2.5 millions **PAR AN** (perception pour deux ans, 2014 et 2015) et pas de 5 millions pour 2015.

NB : à comparer à d'autres montants bien plus conséquents pour des associations dont on cherche vainement le bilan (les nôtres sont publiés)...

A noter que nous demandons de longue date mais en vain que l'ensemble des subventions versées par chaque institution du territoire soient, chaque année, récapitulées et publiées.

En sus, depuis 2016, nous travaillons à notre demande, notamment dans le cadre du Comité consultatif de l'environnement, à la définition de critères OBJECTIFS d'éligibilité aux

aides publiques pour les associations de façon à tenter d'échapper à l'arbitraire des politiques en matière de financement.

Le premier critère (le seul en métropole) doit être l'agrément d'Etat. **En Nouvelle-Calédonie, une seule association de protection de l'environnement est agréée : EPLP.**

Nous faisons remarquer que les gouvernements de M. Martin (souvent) et Mme Ligeard (toujours), la province nord de M. Néaoutyne (avec constance !), la province sud de M. Frogier et Mme Ligeard (quelle permanence !), comme le Nouméa de M. Lèques et de Mme Lagarde ont ostracisé EPLP et sevrée l'association de subventions. Est-ce « normal » et faut-il se demander pourquoi ?

Ensuite, cette subvention a été **attribuée à l'unanimité des membres du gouvernement présents**. On le voit donc, **la participation de M. Cornaille n'a en rien été déterminante quant à l'octroi de ces subventions.**

M. le Haut-Commissaire présent lui aussi, **n'a rien trouvé à redire** à cette attribution. Et enfin, **la délibération a passé sans encombre le contrôle de légalité...**

D'autre part, et à toutes fins utiles, nous rappelons qu'EPLP regroupait en 2015 vingt-trois associations membres et 270 citoyens et que les représentants d'EPLP siègent BENEVOLEMENT notamment dans les instances suivantes :

- **Comité consultatif des mines (gouv. NC)**
- **Conseil d'administration du Fonds nickel (gouv. NC)**
- **Comité consultatif de l'environnement (gouv. NC)**
- **6 Commissions déchets soumis à REP en Province sud**
- **Comité Consultatif des Services Publics Locaux de la ville de Nouméa**
- **Conseil de l'eau de la commune de La Foa**
- **Comité environnement de la ville du Mont-Dore**
- **Comité Environnemental de Koniambo CEK (Province nord)**
- **ŒIL (observatoire de l'environnement) (Province sud)**
- **SCALAIR (Province sud)**
- **Conservatoire des espaces naturels de la NC (CEN) (Etat, gouv. NC, 3 provinces)**
- **Comité local d'information de la SLN mines (Province sud)**
- **Comité local d'information de la SLN Doniambo (Province sud)**
- **CICS Vale (Province sud)**
- **Comité gestion parc naturel de la mer de Corail (gouv. NC)**
- **Comité de protection de l'environnement de la Province sud**
- **Comité de prévention des arboviroses (gouv. NC)**
- **Comité local d'information, de surveillance et de concertation de l'ISD de Gadji (Province sud)...***

Pour notre part, nous ne nous interrogeons donc pas le moins du monde sur la légitimité de l'octroi d'une aide publique à **notre importante association oeuvrant sans relâche et malgré TOUS LES OBSTACLES, au bien public depuis 10 ans.**

Pour EPLP, la présidente,

Martine Cornaille

* Pour plus d'information sur la vie de notre association et ses actions, nous vous transmettons les bilans 2015 votés en Assemblée générale le 22 avril dernier.